

Divulgation volontaire des paiements de ViiV Soins de santé Canada versés aux professionnels de la santé et aux organisations de soins de santé en 2022.



Notre engagement envers la transparence



ViiV Soins de santé ULC Canada, comme la plupart des autres entreprises pharmaceutiques novatrices, collabore avec des professionnels de la santé qui sont considérés comme des experts dans leur domaine. Nous estimons qu'il est indiqué de les rémunérer pour leur temps et leur investissement.

À l'échelle mondiale, ViiV Soins de santé tient à rendre ses opérations plus transparentes, car une telle démarche est de nature à accroître la confiance et la valeur, tant pour les patients que pour notre système de soins de santé. Nous croyons qu'un dialogue scientifique et un engagement transparents auprès des spécialistes profitent à tous ceux qui travaillent à la mise au point de nouveaux médicaments afin d'améliorer la pratique clinique et les soins aux patients.

Nous sommes des pionniers dans ce domaine



Contrairement à bien d'autres pays, les entreprises pharmaceutiques ne sont pas tenues au Canada de divulguer les paiements versés à des professionnels de la santé ou à des organisations de soins de santé. Depuis 2019, nous divulguons volontairement les paiements versés aux professionnels de la santé de façon individuelle.

Bien que la divulgation des paiements versés individuellement aux professionnels de la santé ne soit pas conforme à l'approche de l'industrie au Canada, elle concorde avec l'engagement que nous avons pris à l'échelle mondiale et les exigences auxquelles doit répondre l'industrie pharmaceutique dans de nombreux pays, comme les États-Unis, les pays européens, l'Australie et le Japon.

L'importante relation entre l'industrie et les professionnels de la santé

La relation entre les entreprises de soins de santé et les professionnels de la santé constitue un aspect essentiel pour les soins aux patients, la compréhension des maladies et l'avenir de la recherche et de la découverte de médicaments novateurs au Canada. En maintenant la transparence de ces relations, nous répondons aux attentes de la société.



Activités visées par les présentes

ViiV Soins de santé collabore avec les professionnels de la santé et les organisations de soins de santé pour favoriser les échanges scientifiques, ce qui est avantageux pour les patients. Ces interactions sont soumises à des lois locales et internationales, et réglementées par le [Code d'éthique de Médicaments novateurs Canada](#).



Que sont les paiements ou les transferts de valeur?

Il s'agit de paiements ou de contributions versés à des professionnels de la santé ou à des organisations de soins de santé. Les organisations de soins de santé sont des organismes, des établissements ou des associations du secteur privé ou public composés de professionnels de la santé et/ou qui offrent des services de santé. Il peut s'agir d'une clinique médicale ou d'un cabinet composés d'un ou de plusieurs professionnels de la santé.



À quoi servent les contributions?

- Subventions à des organisations de soins de santé
- Activités de formation et réunions de professionnels du secteur scientifique
- Activités de la R-D
- Prestation de services comme les services-conseils



Qu'entend-on par divulgation individuelle?

Nous divulguons le total des paiements versés aux professionnels de la santé et/ou à leur société. Les paiements versés directement à un professionnel de santé et/ou à leur société pour des services (frais de conférenciers, honoraires, services-conseils, comités consultatifs) et les paiements indirects (remboursement des frais de déplacement ou d'hébergement associés à ces services).

Les chiffres

La décision volontaire de ViiV Soins de santé de publier les paiements versés aux professionnels de la santé et aux organisations de soins de santé s'inscrit dans son engagement à accroître la transparence et à observer des normes d'éthique élevées dans le cadre de ses activités commerciales. Le « **Cadre de divulgation volontaire** » a été élaboré par **Médicaments novateurs Canada**.

Paiements sous forme agrégée (somme totale)



386 276 \$

Transferts de valeur à des professionnels de la santé



853 539 \$

Transferts de valeur à des organisations de soins de santé



59 300 \$

Commandite de voyages de professionnels de santé

+ Voir une [ventilation des paiements individuels](#) versés aux professionnels de la santé
+ Voir une [ventilation des paiements](#) versés à des sociétés professionnelles



Total des paiements de toutes les catégories

1 299 114 \$

Le total des paiements versés aux professionnels de la santé et aux organisations de soins de santé représente **0,75 %** des ventes.



Total des dons et subventions versés à la communauté en 2022

912 838 \$

ViiV Soins de santé fournit et publie également les [fonds versés aux groupes de patients](#).

En 2022, ViiV Soins de santé Canada a investi



5 627 377 \$

dans la R-D.

La R-D représente **3,25 %** des ventes

À des fins de clarté, veuillez noter ce qui suit :

- Les taxes applicables peuvent être incluses ou exclues.
- Les valeurs indiquées peuvent comprendre certaines dépenses accessoires connexes (y compris, sans s'y limiter, le remboursement du kilométrage durant un déplacement).
- Le transfert de valeur est indiqué en fonction de la date de saisie du grand livre général (date de l'événement) et pas nécessairement la date à laquelle le paiement a été effectué. Par conséquent, certaines activités en 2021 sont déclarées comme des transferts de valeur en 2022 et certaines activités qui ont eu lieu en 2022 seront déclarées dans le rapport de 2023.
- Les paiements versés à des organisations de soins de santé peuvent comprendre les paiements transférés à des professionnels de la santé en tant qu'honoraires pour services rendus. Dans ce cas, ils sont enregistrés dans la catégorie 1 ou dans la catégorie 2, mais un même paiement ne sera pas enregistré dans les deux catégories.
- Les paiements totaux versés à des organisations de soins de santé peuvent comprendre les paiements à des associations de patients, car le système de rapport ne permet pas de séparer de tels paiements.
- Les professionnels de la santé engagés par ViiV Soins de santé ont tous consenti à la divulgation de leur nom et des paiements qui leur ont été versés. Conformément aux lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels, le consentement à la divulgation individuelle d'information peut être retiré en tout temps.
- ViiV Soins de santé a déployé tous les efforts raisonnables pour enregistrer les données les plus complètes possibles selon sa connaissance et son interprétation du cadre de divulgation volontaire des paiements versés à des professionnels de la santé et à des organisations de soins de santé.

NOTE : Bien que ViiV Soins de santé déploie tous les efforts possibles pour présenter une information précise et fiable, la société n'offre aucune garantie et n'assume aucune obligation ou responsabilité légale à l'égard de la précision et de l'intégralité de l'information aux présentes. La société n'est pas responsable des dommages liés à l'usage ou au mauvais usage de l'information contenue dans le présent site Web. Certains liens peuvent mener à des ressources externes situées sur des serveurs qui ne sont pas exploités par la société ou qui ne sont pas sous son contrôle, de tels liens hypertextes étant fournis pour des raisons de commodité uniquement. L'inclusion d'un lien n'implique aucun endossement du site vers lequel il mène ni d'endossement de la part de ce site, et la société n'est pas responsable du contenu de tels sites Web ni de l'accès à ces sites.